



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE


Recueil spécial n° 9/2018

Préfecture de la Lozère
et
Direction interdépartementale des routes Massif Central


Publié le 23 mars 2018

ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Services administratifs : *du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49 60 60

PREFECTURE de la LOZERE

RECUEIL SPECIAL N° 9 /2018 du 23 mars 2018

SOMMAIRE

Préfecture de la Lozère

ARRETE n° PREF-BCPPAT2018-082-0005 du 23 mars 2018 portant délégation de signature à Madame Nadine MONTEIL directrice des services du cabinet

Direction interdépartementale des routes Massif-Central

ARRETE N° 2018–DIRMC–007 du 13 mars 2018 portant subdélégation de signature octroyée par Monsieur Olivier COLIGNON, Directeur Interdépartemental des Routes Massif-Central, relative à l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

PRÉFECTURE SECRETARIAT GÉNÉRAL

Bureau de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

ARRETE n° PREF-BCPPAT2018-082-0005 du 23 mars 2018 portant délégation de signature à Madame Nadine MONTEIL directrice des services du cabinet

La préfète,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 25 octobre 2017 portant nomination de Mme Christine WILS-MOREL, en qualité de préfète de la Lozère ;
- VU** le décret du Président de la République du 31 octobre 2016, portant nomination de M. Thierry OLIVIER, secrétaire général de la préfecture de la Lozère ;
- VU** l'arrêté n° 16/2211/A du 16 août 2016 du ministre de l'intérieur, portant nomination de Mme Nadine MONTEIL, en qualité de directrice des services du cabinet à la préfecture de la Lozère à compter du 22 août 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-BRHAS2018-053-0003 du 22 février 2018 portant organisation de la préfecture de la Lozère ;
- SUR** proposition du secrétaire général,

ARRETE :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Nadine MONTEIL, directrice des services du cabinet, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant du cabinet de la préfète de la Lozère et des services qui y sont rattachés :

- tous les arrêtés et décisions individuels, rapports, correspondances et documents à l'exception toutefois des réquisitions ;
- les expressions des besoins nécessaires pour les commandes n'excédant pas 3000 euros et les constatations du service fait des programmes suivants qui concernent le centre de coûts «cabinet Lozère» et «service de support interministériel Lozère»:
 - 0207 « Sécurité et circulation routières »
 - 0123 « Coordination des moyens de secours »
 - 0161 « Intervention des services opérationnels »
 - 0181 « Prévention des risques »

.../...

- 0307 « Administrations territoriales »
 - 0129 « Coordination du travail gouvernemental, pour les dépenses de fonctionnement liées à la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites addictives (MILDECA) »
 - 0216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
- mesures d'hospitalisation d'office prévues par les articles L. 3211-11-1 et L. 3213-1 à L. 3213-9 du code de la santé publique;

Il est également donné délégation de signature à Mme Nadine MONTEIL pour les affaires relevant des commissions et sous-commissions de sécurité et d'accessibilité dont elle assure la présidence.

Article 2 - En cas de service de permanence, d'absence ou d'empêchement de M. Thierry OLIVIER, secrétaire général de la préfecture, Mme Nadine MONTEIL reçoit la délégation de signature pour l'ensemble du département, à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence et notamment pour les affaires relevant des domaines ci-après:

1 - Etrangers

- placement en rétention administrative pris en application des dispositions des articles L. 551-1 à L.553-6 du code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile : arrêtés, documents et correspondances s'y rapportant *et saisine des juridictions administratives et judiciaires, tant en demande qu'en défense*,
- reconduite à la frontière *et toutes mesures d'éloignement* prises en application des dispositions des articles L. 511-1 à L. 531-3 du code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile : arrêtés, documents et correspondances s'y rapportant *et saisine des juridictions administratives et judiciaires, tant en demande qu'en défense*.

2 - Circulation

- suspension d'urgence du permis de conduire: arrêtés portant suspension provisoire immédiate du permis de conduire en application des articles L. 224-2, 3, 7 et 8 et R. 224-13 du code de la route;
- décisions relatives à la circulation des véhicules en période de gestion de crise.

Article 3 - En cas de service de permanence, Mme Nadine MONTEIL reçoit la délégation de signature pour l'ensemble du département, à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence et devant être traitée au cours de la période de permanence.

Article 4- Délégation permanente est donnée à :

1/ Mme Nicole MAURIN, attachée, chef du bureau des sécurités, à l'effet de signer et viser tous documents relatifs à l'expédition des affaires courantes dans les limites des attributions relevant du cadre des attributions de son bureau, notamment :

- les notes et rapports internes à la préfecture,
- les documents relatifs à la sécurité,
- les bordereaux d'envoi destinés aux chefs des services de la préfecture et de la sous-préfecture, ainsi qu'aux chefs des services déconcentrés de l'Etat,
- les décisions de versement des dossiers archivés au directeur des archives départementales,
- les congés des agents affectés à son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole MAURIN, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent article est donnée à Mme Patricia SPATARU, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau.

2/ M. Vincent GARRIGUES, attaché d'administration de L'État, chef du bureau de la représentation de l'État, à l'effet de signer et viser tous documents relatifs à l'expédition des affaires courantes dans les limites des attributions relevant du cadre des attributions du bureau de la représentation de l'État, notamment :

- notes et rapports internes à la préfecture,
- les bordereaux d'envoi destinés aux chefs des services de la préfecture et de la sous-préfecture, ainsi qu'aux chefs des services déconcentrés de L'État,
- les décisions de versement des dossiers archivés au directeur des archives départementales,
- les congés des agents affectés à son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GARRIGUES, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent article est donnée à Mme Géraldine BERNON, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de bureau de la représentation de l'État.

3/ Mme Sophie ECKERT, attachée d'administration de l'État, chef du service interministériel de défense et de protection civile, à l'effet de signer et viser toutes les correspondances et documents relatifs à l'expédition des affaires courantes dans les limites des attributions relevant du cadre des attributions du service interministériel de défense et de protection civile, notamment :

- les notes et rapports internes à la préfecture,
- les bordereaux d'envoi destinés aux chefs des services de la préfecture et de la sous-préfecture, ainsi qu'aux chefs des services déconcentrés de L'État;
- les diplômes et cartes de secouristes : les documents se rapportant à l'organisation et au contrôle des divers jurys d'examen, ainsi que les correspondances y afférentes,
- les documents se rapportant aux affaires ci-après :
 - préparation et mise en œuvre des plans de secours - exercices d'application, sauf s'il s'agit de décisions s'imposant aux élus, ou aux chefs des services déconcentrés de l'Etat ou aux établissements publics,
 - commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et les sous-commissions qui en dépendent,
 - habilitations des personnels,
 - affaires relatives à la défense,
- les décisions de versement des dossiers archivés au directeur des archives départementales,
- les congés des agents affectés à son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie ECKERT, la délégation est donnée à M. Matthieu GAUDIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de bureau, à l'effet de signer et viser toutes les correspondances et documents relatifs à l'expédition des affaires courantes dans les limites des attributions du service interministériel de défense et de protection civile, à l'exception des affaires relatives à la présidence de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et des sous-commissions qui en dépendent.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M Vincent GARRIGUES et de Mme Géraldine BERNON, la délégation de signature qui leur est consentie sera exercée par Mme Nicole MAURIN ou par Mme Sophie ECKERT.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nicole MAURIN et de Mme Patricia SPATARU, la délégation de signature qui leur est consentie sera exercée par M. Vincent GARRIGUES ou par Mme Sophie ECKERT.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sophie ECKERT et de M. Matthieu GAUDIN, la délégation de signature qui leur est consentie sera exercée par Mme Nicole MAURIN ou par M. Vincent GARRIGUES, à l'exception des affaires relatives à la défense et à la présidence de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et des sous-commissions qui en dépendent.

Article 6 - Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 - Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet et les chefs de bureau concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète

SIGNE

Christine WILS-MOREL



**PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DE REGION**

ARRETE N° 2018 – DIRMC - 007

***portant subdélégation de signature octroyée par Monsieur Olivier COLIGNON
Directeur Interdépartemental des Routes Massif-Central, relative à l'exercice des
compétences d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur***

**LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF-
CENTRAL**

- l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité et le décret n° 86-1403 du 31 décembre 1986 pris pour son application ;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifiant le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012
- l'avis de la commission européenne NORECOM 1734747V relatif aux seuils de procédure commande

publique ;

- les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, notamment du 21 décembre 1982 modifié au titre du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, du 17 octobre 2006 au titre du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et du 4 octobre 2007 au titre du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les opérations du compte d'affectation spéciale "Gestion du patrimoine immobilier de l'État" ;
- l'arrêté du 26 mai 2006 modifié portant constitution des Directions interdépartementales des Routes ;
- l'arrêté ministériel du 08 février 2007 relatif à la déconcentration d'actes de gestion aux Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers ;
- l'arrêté n° PREF_DIA_BCI_2017_03_06_31 du 4 octobre 2017, du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Massif Central portant organisation de la Direction interdépartementale des routes Massif Central ;
- l'arrêté ministériel du 21 novembre 2014 portant nomination de la direction interdépartementale des routes Massif Central à Monsieur Olivier COLIGNON, à compter du 10 décembre 2014 ;
- l'arrêté préfectoral n°PREF_DCPI_DELG_2017_10_12_53 du 23 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON, Directeur interdépartemental des Routes Massif Central pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF_DCPI_DELG_10_12_54 du 23 octobre 2017 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés de la direction interdépartementale des routes du Massif-Central
- la lettre DAFAG/AFJ3 du 10 juin 1996 imposant l'intégration des bénéficiaires de l'autorisation de procéder à des engagements juridiques dans les décisions de subdélégation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier COLIGNON, Directeur interdépartemental des routes Massif Central, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Thierry MARQUET, Directeur interdépartemental des routes Massif Central Adjoint,
- à l'effet de signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes d'engagement et tout acte juridique se rattachant à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres,
- à l'effet de signer pour l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué toutes les pièces de liquidation et d'ordonnancement de la DIR Massif Central pour les BOP 203 et 217 pour les recettes et les dépenses.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée aux agents, dans la limite des montants indiqués à l'annexe 1 et de leur nature précisée à l'annexe 2. :

- à l'effet de signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes d'engagement et tout acte juridique se rattachant à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres,
- à l'effet de signer pour l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué toutes les pièces de liquidation et d'ordonnement de la DIR Massif Central pour les BOP 203 et 217 pour les recettes et les dépenses.

ARTICLE 3

Habilitation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 1 pour l'utilisation des outils et applicatifs suivants, dans la limite des montants indiqués :

- Cœur Chorus
- Chorus Déplacements Temporaires (CDT)
- Chorus Formulaire
- Chorus Nouvelle Communication
- Carte achat

ARTICLE 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté portant subdélégation de signature référencé arrêté 2018-DIRMC-003 du 6 février 2018.

ARTICLE 5

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, et le directeur interdépartemental des routes Massif Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône dont une copie sera adressée :

- aux Préfets des départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Cantal, de Haute-Loire, de l'Hérault, du Puy de Dôme, de la Lozère et du Lot.
- aux Directeurs des DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mars 2018

Le Directeur Interdépartemental des Routes Massif-Central

signé

Olivier COLIGNON

**Annexe 1 à l'arrêté 2018-007
du 13 mars 2018**

portant subdélégation de signature du Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur

Service	Unité	Nom	Prénom	< 500 € HT	< 1 000 € HT	< 4 000 € HT	< 25 000 € HT	< 144 000 € HT	< 1M€ HT	Coeur Chorus	CHORUS DT	CHORUS FORMULAIRE	CHORUS Nvle Comm	Cartes achats	Carte logée American Express
Direction	Direction	FAURE	Geneviève			X								X	X
Département Méthodes Qualité	DMQ	ARNAULT	Marie-Céline						X			x			
	Bureau de gestion DMQ	AUDEBERT	Alexandra				X			C	X	X	X		
	DMQ/Parc	BEYRAC	Jean-Paul		X										
	Parc DMQ	BOCHE	Dominique					X				x			
	DMQ/Parc/Atelier de Langogne	BOUQUET	Olivier	X											
	DMQ/Parc	CARRY	Sylvain			X									
	DMQ/communication	CAYLA	Sophie				X					X	X	X	
	DMQ/PARC	CELLIER	Aline			X						X			
	DMQ/Parc/ATE	DEUXLIARD	Fabien	X											
	DMQ/Parc/BG	GIRARD	Dominique			X						X	X		
	Moyens opérationnels DMQ, Parc	HOAREAU	Christèle				X					X	X	X	
	DMQ/Parc	MALLET	Patrick				X								X
	DMQ/Parc	MOLLIERE	Samuel			X									X
	DMQ	MOUROT	Ariette	X											
	DMQ/ACDD	PALMAS	Aurélie				X								
	DMQ/Parc	PARDANAUD	Jean-Jacques			X									X
	DMQ/Parc	PRIVAT	Gilles			X									X
	DMQ/Parc	SAUVAT	Marielle	X											
DMQ/Parc	SOUCHEYRE	Philippe			X									X	
DMQ/Parc	TIVEYRAT	Pascal			x									x	
DMQ/Parc	TRAUCHESSEC	Alain			X									X	
DMQ/Parc	VIE	Jérémy	X												
Département Politiques d'Entretien et d'Exploitation	ESE	AMOSSE	Rémi				X								
	DPEE Bureau de gestion	BARADUC	Cathy				X				X	X	X	X	
	POA	BICILLI	Véronique					X							
	TTI	CAZARD	Jérôme				X								
	DPEE Bureau de gestion	GAUDIN	Marie-Christine				X			RE-FX	X	X	X		
	DPEE/SIB	JOBERT	Erick				X								X
	PRI	MARIOT	Pascal				X								
	SIB	OSTY	Jean-Philippe				X								X
	MOA	PETITE	Gaétan				X								
	DPEE/SIB	ROFFET	Yvan			X									
	DPEE	ROUGE	Louis						X	RUO					X
Secrétariat Général	SG / FBMG	BALBON	Magalie			X					X	X			
	SG/ FBMG	BELLON	Christine					X		RUO		X	X		
	SG/SP	GONDOL	Stéphanie			X									
	SG / SECRETARIAT	MORTIER	Hélène			X								X	X
	SG/BRH	PALMAS	Loick				X								
	SG	PERRIN	Guillaume						X						X
	SG / FBMG	DELORME	David			X				C	X	X			

**Annexe 1 à l'arrêté 2018-007
du 13 mars 2018**

portant subdélégation de signature du Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur

Service	Unité	Nom	Prénom	< 500 € HT	< 1 000 € HT	< 4 000 € HT	< 25 000 € HT	< 144 000 € HT	< 1M€ HT	Coeur Chorus		CHORUS DT	CHORUS FORMULAIRE	CHORUS Nvle Comm	Cartes achats	Carte logée Américan Express	
										RUO, Consultation, REFX	Profil Gestionnaire/valideur						
											Validation DA + SF	Ordres de payer					
District Centre	CEI ST MAMET	ARTAL	Emmanuel	X													
	CEI MURAT	AZAGIER	Eric	X													
	CEI MONISTROL	BARBIER	Robert	X													
	DISTRICT	BERAUD	Alexandre				X										
	CEI MURAT	BIGOT	Jacques	X													
	CEI MURAT	BOYER	Jean-Claude	X													
	CEI LANGOGNE	CHABAL	Anthony	X													
	CEI BRIOUDE	CHAMPAIN	Julien	X													
	DISTRICT	CHEILLETZ	Xavier						X							X	
	BUREAU DE GESTION	CHEVALIER	Michelle									X	X	X			
	CEI SAINT MAMET	CONDAMINE	Jean-Pierre	X													
	CEI AUBENAS	COSTE	Jacques			X										X	
	CEI CUSSAC – LE PUY	COSTE	Éric			X										X	
	CEI SAINT-MAMET	COUDOUR	Gilles			X										X	
	CEI AUBENAS	DRUOT	Christian	X													
	CEI MENDE	DUFOUR	Florent	X													
	CEI MURAT	ESBRAT	Philippe	X													
	CEI MONISTROL	EXBRAYAT	Jean-Louis	X													
	CEI SAINT MAMET	GAMEL	Serge	X													
	CEI CUSSAC/LE PUY	GOUDART	Pascal	X													
	CEI MURAT	GUINARD	Yves	X													
	CEI MONISTROL	HOSTIN	Yvan	X													
	CEI BRIOUDE	JARLIER	Ludovic			X										X	
	CEI CUSSAC- LE PUY	JOURDE	Rémi	X													
	CEI LANGOGNE/PA LANARCE	LAHONDES	Alain	X													
	CEI SAINT MAMET	LAMBEL	Claude	X													
	CEI MENDE	MARTIN	David	X													
	CEI BRIOUDE	MAZOYER	Nicolas	X													
	CEI BRIOUDE	MEZY	Eric	X													
	CEI LANGOGNE	MICHEL	Stéphane	X													
	CEI MONISTROL	OUILLOU	Alain			X										X	
	CEI MURAT	PRATOUSSY	Benoît			X										X	
	CEI CUSSAC-LE PUY	QUOIZOLA	Sébastien	X													
	DISTRICT	RAOUX	Pascal				X										
	CEI AUBENAS	RAYMOND	Laurent	X													
	CEI MENDE	RIEHL	Frédéric	X													
	CEI LANGOGNE	RIVET	Joël			X										X	
	CEI LANGOGNE	ROBLIN	Frédéric	X													
	CEI MONISTROL	ROCHE	Bruno	X													
	CEI MENDE Point d'appui FLORAC	ROUME	Jean-Pierre	X													
	CEI AUBENAS	SIMON	Olivier	X													
	CEI CUSSAC-LE PUY	SOBOZYNSKI	Cédric	X													
BUREAU DE GESTION	TECHER	Eliane								C							
POLE INGENIERIE	TESTUD	Patrick				X											

**Annexe 1 à l'arrêté 2018-007
du 13 mars 2018**

portant subdélégation de signature du Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur

Service	Unité	Nom	Prénom	< 500 € HT	< 1 000 € HT	< 4 000 € HT	< 25 000 € HT	< 144 000 € HT	< 1M€ HT	Coeur Chorus	CHORUS DT	CHORUS FORMULAIRE	CHORUS Nvle Comm	Cartes achats	Carte logée Américan Express
										RUO, Consultation, REFX	Profil Gestionnaire/valideur	Validation DA + SF	Ordres de payer		
	CEI MENDE	TICHET	Robert		X										
	DISTRICT	TIGNOL	Olivier					X							
	DISTRICT	TOURENC	Patrick			X									
	CEI MENDE	TREMOULET	Gilles			X								X	
	BUREAU DE GESTION	VEROTS	Jean-Pierre			X				C	X	X	X		
	CEI BRIOUDE	VIALARD	Gilles		X										
	CEI AUBENAS	VIDAL	Jean-Luc		X										
District Nord	PÔLE EXPLOITATION	AMOSSE	Rémi					X				X			
	POLE INGENIERIE	BAEHR	Marion					X				X			
	UNITE MER	BAUFRETON	Benoît				X							X	
	BUREAU DE GESTION	BESERVE	Marie							C		X	X	X	
	BUREAU DE GESTION	BOULET par intérim	Michel			X					X	X	X	X	
	CIGT ISSOIRE	CHAMPIN	Laurence				X							X	
	BUREAU TECHNIQUE	CHARBONNEL	Gérard			X									
	BUREAU TECHNIQUE	CHAUNIER	Sébastien			X									
	DISTRICT	COLIN	Pierre						X			X		X	
	CEI ANTRENAS					X								X	
	UNITÉ MAINTENANCE	LAVILLE	Nicolas		X										
	BUREAU DE GESTION	MARCHEIX	Gaelle		X						C	X	X	X	
	UNITÉ MAINTENANCE	MAZET	Jean-Luc		X										
	CEI SAINT FLOUR	MALON	Vincent			X									
	CEI MASSIAC	RESCHE	Jean-Claude			X									X
	UNITÉ TERRITORIALE MARGERIDE AUBRAC	REVERSAT	Jean-Pierre				X								
	UNITÉ MAINTENANCE	RICROS	Laurent		X										
	CEI SAINT-FLOUR	ROBERT	Nicolas												
	CEI SAINT-CHÉLY	SALLES	Didier			X									X
	BUREAU TECHNIQUE	VENRIES	Nicolas				X								X
CEI MASSIAC	VERNEDE	Alban		X											
CEI SERVIAN	ALDEBERT	Sylvain		X											
CEI SÉVERAC LE CHÂTEAU	ARJALIES	Didier		X											
CEI LA CAVALERIE	ARTAL	Denis		X											
CEI LA CAVALERIE	AYRINHAC	Jean Pierre				X								X	
CEI SÉVERAC LE CHÂTEAU	BAIZID	Amar		X											

**Annexe 1 à l'arrêté 2018-007
du 13 mars 2018**

portant subdélégation de signature du Directeur Interdépartemental des Routes du Massif-Central, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur

Service	Unité	Nom	Prénom	< 500 € HT	< 1 000 € HT	< 4 000 € HT	< 25 000 € HT	< 144 000 € HT	< 1M€ HT	Coeur Chorus	CHORUS DT	CHORUS FORMULAIRE	CHORUS Nvle Comm	Cartes achats	Carte logée Américan Express
										RUO, Consultation, REFX	Profil Gestionnaire/valideur	Validation DA + SF	Ordres de payer		
District sud	PÔLE EXPLOITATION	BEAUMEVIEILLE	Max					X							
	CHARGÉ D'OPÉRATIONS	BLOCH	Antoine	X											
	CEI LA CAVALERIE	BOULET	Jacques	X											
	CEI SÉVERAC LE CHÂTEAU	CAUMES	Francis			X								X	
	CEI SÉVERAC LE CHÂTEAU	CAUSSE	Patrick-Olivier	X											
	CEI MONTARNAUD	COPPEL	Thierry	X											
	CEI LE CAYLAR	CROUZET	Joël			X									X
	CEI LE CAYLAR	CROUZET	Claude	X											
	CHARGÉ D'OPÉRATIONS	DASTARAC	Gérard	X											
	CEI DE CLERMONT L'HÉRAULT	DELGADO	Patrick	X											
	CEI MONTARNAUD	DEMANGE	Patrick			X									X
	CEI MONTARNAUD	ESCAICH	Laurent	X											
	CEI LE CAYLAR	ESPINASSIER	Yves	X											
	CEI LA CAVALERIE	ESQUILAT	Frédéric	X											
	BUREAU DE GESTION	FENAT	Laurence										X	X	
	BUREAU DE GESTION	FERNANDEZ	Danièle		X							X	X	X	
	DISTRICT	GALZIN	François				X								
	CEI LA CAVALERIE	GONZALES	Avilio	X											
	CEI SÉVERAC LE CHÂTEAU	GRAIA	Serge	X											
	DISTRICT	GRIMA	Michel				X								
	CEI SERVIAN	LE VESSIER	Jean-Claude	X											
	BUREAU DE GESTION	LEFEVRE	Williams								C		X	X	
	DISTRICT	LEVASSORT	Vanessa							X					
	CEI MONTARNAUD	MAYOL	Philippe	X											
	CEI SERVIAN	MIGNON	Joël	X											
	CEI CLERMONT L'HÉRAULT	MURATET	Philippe			X									X
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	NIEL	Philippe	X											
	CEI MONTARNAUD	ORSET	Thierry	X											
	BUREAU DE GESTION	PANAFIEU	Magali			X					C	X	X	X	X
	PÔLE INGÉNIERIE	PARAMO	Daniel						X						X
	CEI CLERMONT L'HÉRAULT	PARDAILHE	Eric	X											
	CEI CLERMONT L'HÉRAULT	PEREZ	Antoine	X											
	CEI LE CAYLAR	PONS	Philippe	X											
	CEI SERVIAN	QUERIO	Jean	X											
	CEI SERVIAN														
	CEI LA CAVALERIE	REGOURD	Lilian	X											
	CEI, CLERMONT L'HÉRAULT	RIGAL	Bruno	X											
	CEI LE CAYLAR	SCHWARTZENBERG	Sylvain	X											
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	SOULIER	Laurent	X											
	TECHNICIEN DE MAINTENANCE	SIBINSKI	Fabrice	X											
UNITÉ MAINTENANCE RÉSEAU ÉNERGIE	TUELEAU	Éric					X							X	
CEI CLERMONT L'HÉRAULT	VILLALONGA	Frédéric	x												